Le communiqué italien

Rome, 25. — *Le Grand Quartier Général communique :*

Le convoi de dix-huit vapeurs et de nombreuses unités de la marine de guerre britannique qui l'escortaient, qui s'étaient aventurés dans la Méditerranée et avaient été attaqués par nos forces aériennes et navales, ont à nouveau été en proie aux attaques répétées de notre aviation durant la journée d'hier. Des bombardiers, des Stukas et des avions torpilleurs ont, en vagues ininterrompues, attaqué le reste des unités anglaises qui, à la faveur des mauvaises conditions atmosphériques, avaient essayé de s'échapper, étant donné que leur propre flotte n'était plus capable d'effectuer leur protection. Nos bombardiers ont surpris un vapeur de 10.000 tonnes, l'ont touché en plein et l'ont coulé. Nos avions torpilleurs ont touché et coulé deux autres grands navires, dont un vapeur de 12.000 tonnes et un pétrolier de 15.000 tonnes. Un croiseur qui effectuait un voyage de retour vers Gibraltar fut également torpillé par nos avions. Un autre navire de guerre de grand tonnage fut touché en plein par des bombes de 500 kilos.

Nous avons appris que le 23 juillet un porte-avions avait également été touché par nos bombes et que l'un des vapeurs qui avaient été atteints a coulé entre-temps.

Le nombre des avions perdus par l'ennemi se monte à huit, et les nôtres à cinq appareils.

Lors des manœuvres de torpillage, se sont particulièrement distingués les équipages sous le commandement des pilotes : capitaine Moioli, lieutenant Rivoli, lieutenant Di Bella et les formations de Stukas commandées par les chefs Zucconi et Rizzi.

En Afrique du nord, sur le front de Tobrouk, des sections ennemies qui s'étaient approchées d'une de nos bases, furent repoussées avec de lourdes pertes.

En Afrique orientale, activité d'artillerie dans le secteur d'Uolchefit et de Culquabert (Gondar).

RÉORGANISATION ADMINISTRATIVE

Le Préfet régional et le Préfet délégué

Vichy, 25. — Le gouvernement du Maréchal se preoccupe de la réorganisation administrative du pays. L'amiral Darlan a institué pour les besoins du ravitaillement des régions provisoires qui ont à leur tête un préfet qui n'est autre que le préfet du chef-lieu du département choisi comme centre régional. Le préfet régional est devenu ainsi un super préfet aux charges multiples.

Comment remédier à ce surcroit de besogne ? Le préfet régional sera doublé d'un préfet délégué, qui sera spécialement chargé de l'administration du département ou se trouve le chef-lieu de la région.

Ainsi le préfet régional pourra se consacrer entièrement à sa tâche de coordination et de liaison avec le pouvoir central.

DÉNOUEMENT de l'affaire du « train fantôme » à Bruxelles

Bruxelles, 25. — Ce matin, le Conseil de guerre de l'O.F.K. de Bruxelles siegeant au Palais de Justice a rendu sa sentence dans l'affaire du « train fantôme ».

Le lieutenant belge Dubois a été condamné à 15 ans de travaux forcés. Le sergent Nizet et le soldat Petit qui se distinguèrent par une brutalité toute spéciale, ont été condamnés le premier à 7 ans et demi et le second à 7 ans et 3 mois de travaux forcés. Le sergent Vaillant a également subi une condamnation à 7 ans et 3 mois de travaux forcés. Les caporaux Lolote et Wattiez ont été condamnés, l'un à 4 ans et 6 mois et l'autre à 3 ans et 6 mois de travaux forcés.

Voici la liste des peines de travaux forcés infligées aux soldats : Roucourt, 6 ans et 3 mois ; Créteur, 6 ans et 3 mois ; Van den Munter, 5 ans et 3 mois ; Dupriez, 4 ans et 3 mois ; Pire, 3 ans ; Demol, 3 ans et 3 mois ; Van de Bossche, 1 an et 6 mois ; Stroobants, 1 an et 6 mois ; Taymans, 1 an et 6 mois ; Theys, 1 an et 6 mois ; Bernard, 3 ans et 3 mois ; Barbier, 1 an et Gobin, 3 ans et 3 mois. Boogemans a été condamné à 2 ans de prison.

Par ailleurs, le Conseil de guerre a rendu un arrêt d'acquittement en faveur du lieutenant français Baudier, que les dépositions des témoins et notamment celle du Dr. Borms avaient complètement déchargé de la prévention de violences qui lui fut imputée.

Aucun recours ne peut être introduit contre ce jugement et il entrera en vigueur dès sa confirmation par le chef militaire de la Justice.

En guise d'ultime déclaration, deux des soldats condamnés ont sollicité l'autorisation d'obtenir un sursis pour s'engager dans les corps francs anti-bolchevistes.

Les États-Unis raflent l'or du monde entier au nom de la démocratie

Lisbonne, 25. — A propos de protestations élevées en Argentine contre les Listes noires de Roosevelt, le journal « A Voz » écrit :

« L'attitude de l'Argentine est logique et justifiée. La guerre enrichit les E.U., ils amassent des dollars, entassent dans leurs coffres-forts l'or du monde entier dont la valeur deviendra finalement celle d'un simple métal industriel. Malgré tout cela, les E.U. continuent à rafler l'or mondial. C'est par cette avidité au gain qu'ils entendent « combattre pour la démocratie ».

L'ACCORD FRANCO-JAPONAIS

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

attitude réservée. On croit cependant que des précisions intéressantes seront données prochainement.

UNE DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS

Vichy, 26. — La radio française donne l'information suivante : Le ministre des Affaires étrangères communique que le bureau d'informations du gouvernement a rendu publique, ce matin, une déclaration dont nous extrayons les passages principaux :

« Depuis la conclusion de l'accord signé, au mois d'août dernier, par le ministre des Affaires étrangères japonais, M. Matsuoka, et l'ambassadeur de France, M. Arsène Henry, les relations d'amitié n'ont cessé de se consolider entre le Japon et l'Indochine française.

» Un accord pour réaliser des pourparlers amicaux concernant la défense en commun de l'Indochine française a été conclu.

» Le gouvernement japonais est fermement décidé à remplir le devoir et à porter les responsabilités qui lui incombent, sur les divers accords existants et envers la France et particulièrement le solennel engagement pris par lui touchant le respect de l'intégrité territoriale de l'Indochine française et de la souveraineté de la France.

» En faisant tous ses efforts pour resserrer les liens de l'amitié franco-japonaise, il espère contribuer à la prospérité commune des deux nations ».

L'ATTITUDE DES ÉTATS-UNIS

New-York, 25. — Devant la conférence de presse qui s'est tenue à Hydepark, le président Roosevelt a déclaré que les Etats-Unis répondraient demain par « une action particulière » à l'occupation par le Japon de bases en Indochine française. Il n'a toutefois pas précisé de quelle façon Washington comptait réagir. Répondant à la question de savoir si les événements en Extrême-Orient avaient aggravé la situation internationale, le président a dit que ces événements rapprochaient encore davantage de l'opinion publique les dangers de la situation mondiale.

COMMENTAIRES ALLEMANDS

Berlin, 25. — Les milieux politiques de la capitale du Reich déclarent être informés du fait que le Japon est décidé à s'opposer à toute action britannique en Indochine.

On affirme à Berlin que le Japon et la France se sont mis d'accord pour déjouer toute menace de l'Indochine par la Grande-Bretagne.

Toutefois, les milieux politiques berlinois gardent le silence au sujet du stade actuel des pourparlers franco-nippons concernant cette question.

La Wilhelmstrasse attire particulièrement l'attention sur le fait que la déclaration dans laquelle le Japon exprime sa volonté d'empêcher par tous les moyens une agression des Britanniques contre l'Indochine, a mobilisé la presse et les politiciens des Etats-Unis.

On se demande pourquoi les Etats-Unis menacent et injurient le Japon précisément au moment où Roosevelt, alléguant qu'il est menacé par les puissances de l'Axe, recherche la guerre et pénètre dans l'hémisphère oriental.

Les milieux officieux de la capitale du Reich sont d'avis que le Japon ne manquera pas de donner à la presse et aux politiciens des Etats-Unis la réponse qui convient.

PSYCHOSE DE NEUTRALITÉ

L'attitude passive de la Suisse dans la lutte contre le bolchevisme est étonnante

Paris, 23. — Les milieux politiques de Berlin remarquent avec un étonnement croissant depuis assez longtemps déjà, l'attitude incompréhensible que la Suisse observe dans la question du combat de solidarité de l'Europe contre le bolchevisme. Bien que l'Allemagne n'ait vraiment pas été gâtée en ce qui concerne l'attitude de l'opinion publique de la Suisse à son égard, on ne peut cependant pas ne pas être tant soit peu étonné, déclarent ces milieux allemands, de constater que la Suisse, qui n'a jamais caché ses conceptions antibolchevistes, manifeste maintenant, comme seul Etat de notre continent, cette « psychose de neutralité » que Berne, Zurich et Bâle semblent considérer comme la panacée à employer dans n'importe quelle circonstance.

La revue hebdomadaire compétente « Das Reich », prend position à cet égard dans son dernier numéro, sous l'en-tête « Die Schweizer Legien » (La légion suisse). La revue souligne que la Suisse est le seul pays de l'Europe continentale qui se tienne à l'écart de la solidarité européenne et qui n'a pas préparé la formation d'un corps de volontaires. L'Europe pourra naturellement se passer aisément d'une collaboration suisse, dit la revue, mais à Berlin on se refuserait néanmoins à Croire que la Suisse aurait définitivement renoncé à apporter sa contribution au sauvetage du continent dont l'Helvétie fait partie.

La « Pariser Zeitung » rappelle l'isolement économique et politique de la Suisse, laquelle aurait même, de l'avis de nombreux Suisses, par son engourdissement, perdu tout contact vivant avec le monde environnant.

« Des réminiscences historiques nées du souvenir que la Suisse serait la plus ancienne république démocratique n'auraient aucune valeur actuellement en présence de cet engourdissement qui n'a rien à faire avec la liberté ni avec la démocratie. Plus on admire sincèrement la grandeur de l'histoire de la Suisse, plus on devrait trouver étrange l'attitude qu'elle observe depuis le commencement du combat bolcheviste. La situation favorisée dans laquelle se trouve la Suisse l'aurait apparemment induite « à donner à sa neutralité traditionnelle une nouvelle interprétation, en déclarant que le conflit armé actuel ne la regardait pas ».

« Mais chacun se sera entre temps rendu compte que cette guerre est une altercation mondiale qui se discute par les armes. C'est pourquoi la neutralité ancien style, c'est-à-dire se tenir à l'écart, n'a plus de sens. Vis-à-vis du bolchevisme, il ne doit et ne peut y avoir de neutralité ».

NOUVELLE ATTAQUE DE L'AVIATION ANGLAISE SUR HAZEBROUCK

TROIS PERSONNES ONT ÉTÉ BLESSÉES LÉGEREMENT

Pour la septième fois, l'aviation anglaise a bombardé Hazebrouck, jeudi après-midi.

Volant, comme toujours à très haute altitude, les bombardiers ont causé des dégâts matériels importants.

Il n'y eut que trois blessés légers.

Plusieurs maisons sont détruites et leurs habitants sans abri.

NOS MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 78

HORIZONTALEMENT. — I. Son métier l'oblige à faire bien des visites. — II. Fais savoir dans les formes légales. — III. Lettre grecque. Souvent un peu dédaigneux. — IV. Dessein que l'on prend. — V. Relâche. Dieu guerrier. — VI. Affirmation allemande. Eunuque arménien, ministre d'Arcadius. — VII. Plume légère. Boisson. — VIII. Crochete. Epoque. — IX. Seul. Feras tort. — X. Du verbe être Unité de poids en usage dans le Nord de l'Europe.

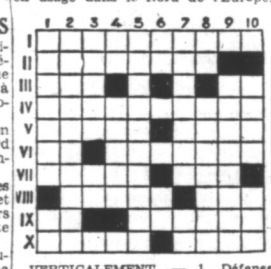

VERTICALEMENT. — 1. Défense passive. Phonétiquement : mal accueilli. — 2. Remarqueraient. — 3. Arrêt de la circulation. Deux lettres de Dusseldorf. — 4. Lettre grecque. En forme d'œuf (fém. plur.). — 5. Entament superficiellement. — 6. Précède un total. Connu. — 7. Chercherа à séduire. Pronom personnel. — 8. Dans les. Séparera des autres. — 9. Tailleras sur un patron. — 10. Très petit golfe. Point cardinal.

SOLUTION DU PROBLEME N° 77

HORIZONTALEMENT. — I. Soustraire — II. Adrar ; nuls. — III. Contenance. — IV. Nelsse ; hep. — V. Ut ; ro ; rue. — VI. Raser ; re. — VII. Ile ; escroc. — VIII. Gavroche. — IX. Aimé ; loupes — X. Sec ; reptile. — XI. Ere ; tue.

VERTICALEMENT. — 1. Sac ; uri ; ase. — 2. Odontalgie. — 3. Urne ; séance. — 4. Satire ; ve. — 5. Trésor ; ré. — 6. Ns ; Eole. — 7. Aéroscope. — 8. Inn ; chut. — 9. Ruche ; répit — 10. Elée ; ro ; élu. — 11. Précisée

INFORMATIONS REGIONALES

COUR D'ASSISES DU NORD

Au cours d'une scène de ménage, à Thivencelles, le mineur Emile DUJARDIN précipita-t-il sa femme dans la cave ?

LE JURY DU NORD L'A CONDAMNÉ A 5 ANS DE RÉCLUSION ET 5 ANS D'INTERDICTION DE SÉJOUR

Deux couverts supplémentaires avaient été dressés le 6 Juillet 1940, sur la table des Dujardin, de Thivencelles, qui recevaient leurs parents : Simone Wepière, sœur de Mme Dujardin et son mari, Albert Bouchendomme.

Emile Dujardin et leurs invités avaient déjà le nez devant leurs assiettes ; la maîtresse de maison mettait la dernière main aux préparatifs du repas.

Soudain : catastrophe ! Mme Dujardin cassait la grille de son foyer.

Il n'y avait pas de quoi fouetter un chat, mais le mari adressa de violents reproches à sa femme.

La cuisinière était de méchante humeur.

Le mineur avait abusé sur le chapitre des apéritifs.

Elle répliqua du tac au tac : « Tu ferais mieux de ne pas aller dépenser notre argent au cabaret ! »

Cette verte réponse porta Dujardin au comble de la fureur : il saisit trois pots de fleurs que la femme entourait de soins attentifs et les précipita sur le plancher.

Va-t-en chercher celui-là

Les Bouchendomme, gênés, regardaient décontenancés.

Exaspérée, Mme Dujardin lançait au loin la blague de tabac du mari qu'elle avait saisie sur la cheminée grommelant :

« Fainéant, puisque tu casses mes pots de fleurs, je vais chercher ton tabac pour le brûler ! »

Là-dessus, elle se dirigeait vers la cave où le mineur tenait au frais sa provision d'herbe de Nicot.

Dujardin s'élança à sa poursuite. Les invités cessèrent d'assister à la scène, mais ils entendirent le mari qui criait :

« Va t'en chercher celui-là ! » A l'instant même, ils perçurent le bruit d'une chute, suivi d'un gémissement sourd provenant du fond de la cave.

M. Bouchendomme se précipita et croisa Dujardin qui revenait prendre sa place. Dans la cave, au bas de l'escalier, il trouva la jeune femme étendue sans connaissance.

Viens, tu as tué ta femme

Il appela son beau-frère. « Viens, dit-il, tu as tué ta femme ! »

— Penses-tu, répliqua l'autre, elle fait des manières !

Dans un état comateux, on transporta la blessée dans sa chambre, on la pansa avec de l'alcool à 90 degrés, mais Dujardin ne voulut point aller quérir un médecin, en prétextant qu'elle dormait.

Les sœurs de la victime vinrent la voir.

Votre sœur est absente leur fit savoir Dujardin qui avait recommandé à Mme Bouchendomme de conserver le silence.

Dans la soirée, seulement, on se décida à faire mander un médecin de Bonsecours. Quand le praticien arriva, vers 20 h., l'infortunée jeune femme était morte, des suites d'une fracture du crâne, occasionnée par sa chute.

Dujardin a toujours prétendu que sa femme était tombée accidentellement.

Persistera-t-il dans cette voie, à l'audience ?

Les débats

L'accusé est un jeune et vigoureux personnage, aux formes athlétiques.

Sa force, qui doit être réelle, s'exerçait, nous dit M. le président Fautz, parfois au détriment de sa pauvre femme.

Les scènes étaient la conséquence des habitudes d'intempérance d'un mari, par ailleurs volage, dépensier, brutal.

Elles furent parfois violentes. Dujardin n'hésitant à battre sa femme à coups de bêche

En dépit de la présence à la maison de trois enfants, il y eut des ruptures dans le ménage, des séparations suivies de réconciliations.

Dujardin dans son récit du drame tient à souligner qu'il ne réprimanda pas sa femme parce qu'elle avait cassé la grille, mais parce que le remplacement de cette pièce lui paraissait difficile.

Le président Fautz lui fait observer que les propos qu'il tint à l'époque cadrent mal avec les explications qu'il donne maintenant.

— N'avez-vous pas dit : « C'est bien la peine de m'esquinter à travailler... ? »

DUJARDIN. — Peut-être !

LE PRÉSIDENT. — Aussi n'eut pas tort votre femme de remarquer que vous aviez bu plus d'argent qu'il n'en fallait pour acheter une nouvelle grille.

L'accusé, quand on parle de ses visites au cabaret tient à ne pas passer pour un panier percé :

— Je n'ai jamais, dit-il, fait de dettes nulle part et j'ai dépensé beaucoup pour ma femme qui a subi quatre opérations.

LE PRÉSIDENT. — Ne jonglez pas avec les billets de mille qu'auraient coûté ces interventions chirurgicales, alors que vous avez dû profiter de l'assistance médicale !

Avouez que vous l'avez volontairement poussée

Et l'on revient sur le seuil de la cave.

DUJARDIN. — J'ai poursuivi ma femme pour l'empêcher d'aller chercher mon tabac, je l'ai saisie par les bras, elle est tombée, je n'y suis pour rien !

LE PRÉSIDENT. — Avouez que vous l'avez volontairement poussée !

Au lieu de s'intéresser au sort de la malheureuse qui gémissait dans la cave, il a tranquillement regagné la salle à manger, note de Président.

— Il a fallu vous commander comme un chat qu'on fouette pour vous inciter à aller lui porter secours.

L'accusé maintiendra sa version jusqu'au bout, quoiqu'il soit fort embarassé d'expliquer pourquoi, il ne crut pas utile d'aller rapidement chercher un docteur.

Il n'y songea que vers 17 heures.

A ceux qui, avant cette heure, s'enquéraient de l'état de la victime il répondait « Ça va ! »

LE PRÉSIDENT. — Il avait tué sa femme et il trouvait que cela allait !

Il congédia les sœurs de la malheureuse en disant :

— Elle est partie à Bruay, sur un beau vélo que je lui ai acheté !

LE PRÉSIDENT. — Pendant ces temps la pauvre épouse agonisait ! Lui-même était souriant, il plaisantait alors que la mort était dans la chambre voisine.

Vous n'avez rien fait pour sauver votre femme reproche le Président !

Le Verdict

On entend les témoins. M. Bouchendomme confirme ses dires antérieurs.

Après le réquisitoire de M. l'avocat-général MARRAUD, Me CAROUS s'efforce de faire admettre par le jury la thèse de l'accident et plaide l'acquittement.

Dujardin a été condamné à cinq ans de réclusion et cinq ans d'interdiction de séjour.

J.-A. DUHAMEL.

CINQ ANS DE RÉCLUSION POUR ATTENTATS A LA PUDEUR, A TETEGHEM

François Caffier était poursuivi pour attentats à la pudeur à Teteghem. La Coupr l'a condamné à cinq ans de reclusion et cinq ans d'interdiction de séjour.

M. l'avocat-général Marraud soutenait l'acusation. Caffier était défendu par Me Dufour.

LE DRAME DE CROISILLES, PRÈS D'ARRAS

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

par un doute profond, mais cependant ne pouvait croire à son infortune.

Il se mit à boire. Il devint affreusement jaloux. Sa jalousie augmenta sans cesse, en même temps que sa soif devenait plus cuisante.

Les scènes conjugales survinrent. Elles devaient chaque jour de rapprocher.

Un véritable enfer

Ce 19 juillet, sous le coup de la boisson, exacerbé par la chaleur de la journée, l'ouvrier polonais revint au logis. Pour un rien — son fils Jean voulait aller jouer sur la route avec une balle, l'homme se mit en colère. Sa femme essaya bien de le calmer, c'est le contraire qu'elle provoqua.

Thomas Dytrich soupa en grognant, puis soudain se mit au lit. Il ne dormit pas. Vers 1 heure du matin, il se leva, prit sa ceinture de cuir et, brutalement, frappa l'enfant qui dormait. Il lui porta un violent coup de poing à l'estomac et toute la famille fut sur le qui-vive. Le docteur Michel, de Croisilles, dut venir soigner le gamin et délivra un certificat médical.

La mère, devant cet acte bestial, ne voulant plus vivre dans cet enfer, décida d'en finir. Elle parla d'intenter une action en divorce et demanda l'assistance judiciaire.

Lors de la dernière algarade, elle avait été menacée d'une hache et craignait pour sa vie et celle de ses enfants.

Fermement décidée à quitter Croisilles, la mère avait déjà réussi à trouver une place à la ferme Gamot, située à Boyelles.

Deux cadavres

C'est par un beau matin d'été de ce mois de juillet que Mme Dytrich se prépara, s'habilla pour aller à Boyelles.

Son mari la vit et la questionna :

— Où vas-tu ?

— Je vais à Arras.

— Je vais t'accompagner.

— Non, j'irai seule.

L'homme réfléchit une seconde. Puis, mû par une violente pensée, il alla dans son jardin prendre un couteau. Il regarda l'arme comme pour s'assurer de sa qualité. Il se baissa et aiguisa la lame sur une pierre qui se trouvait là.

Le Polonais revint vers la modeste bicoque. Il y pénétra.

Sa femme était là, entourée de ses enfants apeurés.

Sans un mot, le meurtrier avança et, d'un coup d'une extrême violence enfonça l'arme dans la poitrine de sa femme qui s'affaissa.

Les enfants n'avaient pas compris le geste de leur père, et croyant que leur mère avait eu grand'peur, la conduisirent dans la cour. Ils la déposèrent sur une chaise pour respirer l'air pur de la campagne et ainsi la remettre de cette émotion. Le sang ne coulait pas sur son corsage, mais une hémorragie interne s'était produite. Quelques minutes plus tard, elle tombait raide morte sur le sol, devant ses cinq enfants horrifiés.

L'homme s'était éloigné. Quand il revint, dix minutes plus tard, il trouva le cadavre de sa femme.

Il alla reprendre son couteau, l'aiguisa soigneusement de nouveau. Il s'assura bien que la lame coupait irrémédiablement.

Il s'avança près du corps inanimé de son épouse. Il avait la figure grimaçante des criminels décidés à tout.

Devant ses enfants, il parla :

— Maintenant, c'est mon tour.

D'un seul coup violent et ferme, il se trancha affreusement la gorge. Son corps tomba sur celui de celle qu'il avait tuée.

Cinq orphelins

La foule s'attroupa devant la maison sanglante aux cris poussés par les cinq enfants. On cria, on courut, on appela.

M. Albertier, maire, arriva bientôt suivi du docteur Michel qui fit les constatations habituelles. Puis, ce furent les gendarmes. Aucune action de justice dans ce cas. Il fallait donc s'occuper des enfants au plus vite.

Les corps furent rentrés dans la maison qui fut gardée par des gens charitables.

Quant aux enfants, les deux aînés ont immédiatement trouvé du travail, les trois plus petits ont été confiés à l'Assistance Publique.

A. TROGNON.

Le Commerce Noir

A LEERS, LA DOUANE A DÉCOUVERT UN ABATTOIR CLANDESTIN

UNE VACHE A ÉTÉ SAISIE ET LE TRAFIQUANT QUI DEVAIT EN PRENDRE LIVRAISON A ÉTÉ ARRÊTÉ

Vendredi de bon matin le lieutenant des douanes, accompagné de deux brigadiers et de plusieurs préposés de la brigade de Roubaix-Droite sont descendus à Leers pour opérer une perquisition au domicile de M. A... L..., rue de Wattrelos. Au cours de leur visite domiciliaire ils découvrirent dans une pièce de l'habitation transformée en abattoir « d'occasion » une vache fraîchement tuée et dépecée qui attendait la venue des « fonceurs spécialistes » pour lui faire prendre vraisemblablement la route de la Belgique. Un de ceux-ci même ne se fit pas attendre et fit son apparition au moment même de la perquisition. Il ne pensait se trouver en présence d'une aussi désagréable compagnie pour lui, et à peine s'était-il introduit dans la maison qu'il se faisait arrêter et soigneusement ligoter.

D'après les premiers renseignements recueillis, les bêtes qui étaient ainsi abattues appartenaient à MM. Galois et Delobelle, de Wattrelos, qui devaient exercer ce trafic depuis quelque temps déjà.

On peut penser qu'il s'agissait d'une association de trafiquants du marché noir, qui sont encore trop nombreux hélas dans la région, qui étaient venus installer l'une de leurs succursales à Leers.

UN SEPTUAGÉNAIRE QUI ROULAIT A BICYCLETTE EST TUÉ PAR UN AUTOBUS A BOUSSOIS

Vers 10 h., M. Albert Douillez, 70 ans, s'en retournait à vélo à son domicile, quartier du Maroc, revenant de Recquignies. Il traversait la route Nationale, au carrefour du chemin de cette commune, quand l'autobus arriva et le happa de l'aile droite.

Trainé sur une longueur de quelques mètres, le malheureux fut rejeté sur le côté de la route, où il resta inanimé, sa bicyclette écrasée sous le lourd véhicule.

M. le docteur Hens, de Recquignies, n'arriva que pour constater le décès causé par une fracture du crâne, des côtes enfoncées et des blessures multiples.

LA SAISIE DE 2.000 KGS DE FARINE A BAISIEUX

Nous avons relaté, hier, que les douaniers avaient saisi, sur une locomotive belge, 2.000 kilos de farine que mécanicien et chauffeur déclarerent avoir achetés à **Lomme**.

La Société Française de Panification Moderne, dont le siège est à Lomme, nous fait savoir qu'elle n'est pour rien dans cette affaire. — Dont acte.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Reprise des cotons bruts par le Groupement de répartition

La Délégation Générale du Gouvernement Français dans les territoires occupés (Ministère de la Production Industrielle) communique :

Pour assurer l'exécution des plans de répétition, il apparaissait nécessaire que la totalité des cotons bruts soit à la disposition effective d'un seul organe de distribution agissant sous l'autorité et conformément aux ordres du répartiteur.

Une nouvelle décision G 30 du répartiteur des textiles du 10 juillet 1941 (J. O. du 1 juillet 1941) stipule que tous les cotons bruts non soumis à la gestion du Groupement d'Importation et de Répartition du Coton, qui ne sont pas stationnés en usine ou emmagasinés sur le lieu de consommation, seront repris, à la date du 30 juin 1941, par le Groupement d'Importation et de Répartition du Coton ou ses mandataires, à leur valeur actuelle.

Au cas de contestation sur le prix, il en sera référé au répartiteur.

Cette décision consacre en droit un état de fait que les circonstances avaient imposé depuis plusieurs mois déjà.

COMMUNIQUÉS OFFICIELS

NOUVEAUX MODÈLES DE BONS D'ACHAT ALLEMANDS POUR ARTICLES TEXTILES ET CHAUSSURES

La Préfecture communique :

Les autorités allemandes viennent de mettre en circulation un nouveau modèle de bons d'achat (13 centimètres sur 8, imprimés sur fond rose), valable à la fois pour les articles textiles et les chaussures.

Seront pourvus de ces bons d'achat les militaires des troupes d'occupation ainsi que les personnes appartenant aux services rattachés à ces troupes.

Un bon d'achat ne peut porter que sur une seule sortie d'article textile ou sur une paire de chaussures seulement.

La formule de reçu imprimée au verso du bon devra être dûment remplie et porter, à peine de nullité, la signature de l'acheteur.

EMPLOI DES BONS D'ACHAT ALLEMANDS POUR ARTICLES TEXTILES

a) Le détaillant ayant remis des articles textiles contre un bon d'achat allemand devra porter dans le coin supérieur droit, très exactement et **sous sa responsabilité**, le nombre de points prévu au barème général pour les articles livrés ;

b) Le nouveau modèle de bon d'achat allemand est actuellement en cours de répartition par les soins des autorités d'occupation. Il y a cependant lieu d'envisager une période transitoire pendant laquelle les bons de l'ancien modèle demeureront encore valables. Cette période transitoire expirera le 31 août prochain.

EMPLOI DES BONS D'ACHAT ALLEMANDS POUR LES CHAUSSURES

Les bons d'achat allemands seront également délivrés par les autorités d'occupation pour l'achat de chaussures, dans les conditions déterminées ci-après :

a) Les bons d'achat allemands lorsqu'ils sont délivrés pour une paire de chaussures et les coupons d'achat de chaussures du modèle français constituent les seuls titres contre lesquels peuvent être vendues des chaussures rationnées ;

b) Les bons d'achat allemands ne peuvent être utilisés que pour l'achat de chaussures du type dont ils portent la mention : Homme, Femmes ou Enfants, mais les bénéficiaires peuvent acheter indifféremment une paire de chaussures d'usage ou une paire de chaussures de fantaisie ou une paire de chaussures spéciales ;

c) Les bons d'achat allemands doivent porter au versa le reçu du bénéficiaire dûment daté et signé et le commerçant doit y mentionner le classement des articles livrés : usage, fantaisie ou spéciales.

SUPPLÉMENT DE PAIN A TOUS LES CONSOMMATEURS

La Préfecture communique :

En vue de remédier aux difficultés actuelles du ravitaillement en pommes de terre, une distribution supplémentaire de 500 grammes de pain ou de 375 grammes de farine, sera faite à tous les consommateurs, pour la période du 29 juillet au 4 août 1941, contre la remise du ticket « Q » de la carte de Denrées diverses.

SUPPLÉMENT DE PAIN AUX TRAVAILLEURS LOURDS

La Préfecture communique :

Outre le supplément de 500 grammes de pain attribué, comme il est indiqué ci-dessus, à tous les consommateurs, les « travailleurs lourds » obtiendront un supplément spécial de 500 grammes de pain par semaine, à partir du 4 août jusqu'au 31 août 1941, c'est-à-dire durant 4 semaines.

Une carte spéciale, actuellement à l'impression, sera remise à ces bénéficiaires par l'intermédiaire des employeurs et leur permettra d'obtenir ce supplément.

DISTRIBUTION DE SUCRE EN AOUT

La Préfecture communique :

Les bénéficiaires du rationnement sont informés que la ration de sucre du mois d'Août sera honorée de la façon suivante par les commerçants détaillants, ou les consommateurs se sont fait inscrire au recensement du 5 mai 1941 pour les denrées alimentaires :

Contre le ticket « 7 », il sera délivré 800 grammes de sucre raffiné ou cristallisé.

Contre le ticket « 8 » il sera délivré 100 grammes de cassonade.

Ces quantités pourront être servies ensemble ou séparément selon les approvisionnements dont disposeront les distributeurs.

L'EMPREINTE DU DIEU

Par Maxence VAN DER MEERSCH

— 29 —

Ils partirent le lendemain sur le « Zeemeeuw ». Et Karelina resta seule à Windhuis.

VI

Van Bergen venait chaque semaine à Walcheren. Il avait été résolu entre Karelina et lui qu'elle irait à Anvers mettre l'enfant au monde, et qu'elle resterait ensuite là-bas. On cacherait l'enfant quelque part, aux environs d'Anvers, en nourrice.

Karelina s'habituait à Walcheren. Elle passait ses matins à Windhuis, s'occupait de la maison. L'après-midi, elle se rendait à Veere, chez les Van Oostland, pour parler un peu, et regarder la brave Maria vaquer à son ménage

Josef Van Oostland l'avait prise en affection. Ces braves gens avaient deviné toute l'aventure. Et, malgré leur morale rigide et leur religion rigoureuse, ils excusaient Karelina et l'accueillaient volontiers, pressentant confusément, dans leur simplicité d'âme, la grande part de fatalité qu'il y a au fond de ces choses-là.

Le jeudi, Van Bergen venait. Et toute la grisaille de la semaine était oubliée. Il restait jusqu'au lendemain soir. Il apportait à Windhuis la vie et la gaieté. Il avait, lui, repris confiance. Son optimisme l'emportait.

— Il n'y a rien que le temps n'arrange disait-il. Moi, j'espère encore connaître un jour le plein bonheur.

Comment, il ne le disais pas. Peut-être l'ignorait-il lui-même. Il y avait cet enfant, attendu... Malgré tout, ce n'est jamais triste, un enfant qui naît, une vie nouvelle promise au monde....

Un enfant ! depuis toujours, Van Bergen en désirait un. Il regrettait de ne pas survivre. Il avait cru devoir y renoncer, et il s'était prêté au sacrifice pour Wilfrida. Mais c'était en lui un point douloureux, une chose à quoi il n'aimait pas penser. Et de savoir maintenant que ce grand bonheur de se perpétuer allait lui être enfin donné, l'emplissait, en dépit des circonstances, d'une joie secrète, qu'il se reprochait, mais qu'il ne pouvait étouffer. Il en rêvait. Il le voyait d'avance. Il se sentait doubles forces pour lutter. Il regardait l'avenir avec une certitude subitement accrue, cette confiance de l'homme qui a devant lui la durée...

⁂

Au mois d'août, Karelina commença à s'inquiéter. La terme approchait. Il fallait partir.

On quitta Windhuis un matin sur le « Zeemeeuw », que pilotait le grand Josef Van Oostland. On contourna Walcheren à la voile. On s'arrêta à midi pour manger un poisson bouilli à Breskens, modeste petit port sur le Wester Schelde. Et le soir, on arrivait à Anvers, où un taxi déposa Van Bergen et Karelina à la pension de Mlle Degroëne. Van Bergen y avait retenu une chambre pour Karelina.

Mlle Degroëne habitait, tout près du Jardin zoologique, un haut building de style munichois, tout en fer, verre et ciment, avec un entassement d'étages bas, et de longues fenêtres découpant la façade en bandes parallèles. L'ascenseur déposa Van Bergen et Karelina au septième. Une jeune servante, au parler rude et incompréhensible, leur ouvrit. Et ils pénétrèrent dans une petite salle à manger claire, meublée de pitchpin au gai coloris rouge et jaune, et qui sentait l'encaustique et l'astiquage.

Mlle Degroëne arriva l'instant d'après. C'était une femme d'une cinquantaine d'années, une Flamande d'allure et d'aspect, grande, large, fortement charpentée, et débordante de graisse. Elle avait un visage empâté, un court nez retroussé, des yeux sombres et luisants. Les mains, prestes, s'agitaient sans discontinuer. Elle parlait d'une petite voix claire, une voix de fillette qui faisait avec toute sa massive personne un étonnant contraste. On avait envie aux premiers mots qu'elle disait, de chercher dans la salle quelle autre personne avait bien pu parler.

Elle marqua tout de suite qu'elle prenait Karelina sous sa protection.

— Jour de mes yeux ! Quelle jeune petite madame ! Comment ça se peut-il... Enfin ! Mais soyez tranquille, elle s'habituera très vite. Elle sera très bien ici... N'est-ce pas, Madameken ?

Dès lors, elle employa constamment ce diminutif familier « Madameken », petite madame, comme si, malgré toute sa bonne volonté, elle n'avait pas pu prendre Karelina tout à fait au sérieux.

Karelina passa la soirée dans la cuisine avec elle. Et elle connut les pensionnaires de la maison. Il y en avait quelques-unes, qui vivaient là en recluses, attendant la délivrance. Elles parlaient de la sage-femme et de sa clientèle. Elle n'avait pas trop bonne réputation, Mlle Degroëne. Et l'une des pensionnaires avoua même très naturellement être ici pour tout autre chose qu'une naissance. Karelina écoutait sans rien dire.

Au souper, on mangea dans la petite salle à manger de pitchpin. Karelina ne prit que du café. Elle avait mal, elle se hâta de regagner sa chambre. Et, par la fenêtre, un long moment, elle regarda, du haut du building, la nuit s'étendre sur Anvers. Elle cherchait des yeux les rues, les toits. Elle eût aimé retrouver au loin la maison de Domitien. Elle savait qu'il devait penser à elle aussi, à cette heure. Et elle eut le brusque et violent désir de l'avoir près d'elle, de le revoir, de lui parler. Elle se coucha, chercha le sommeil, pour abréger les heures, et retrouver plus vite, avec le jour, celui qu'elle attendait.

Une angoisse l'éveilla, une heure plus tard, une douleur nouvelle, inconnue, dans les reins. Elle eut peur, pour la première fois, devant l'épreuve si proche. Et elle prit le bouton de la sonnette, appela.

L'instant d'après, Mlle Degroëne arrivait, en peignoir de nuit, ensommeillée encore, mais sans humeur, habituée à toutes ces misères, et rattachant, pour être à l'aise, ses cheveux dénoués et hérissés.

— C'est pour cette nuit, décida-t-elle.

Le reste fut un cauchemar, une misère de bête.

⁂

Van Bergen revint le lendemain matin. L'ascenseur le déposa au septième. Et la femme qui nettoyait les cuivres de la porte le salua tandis qu'il entrait.

Il suivit le couloir, ne vit personne, avança jusqu'à la chambre de Karelina, avec l'espérance de la surprendre. Il poussa doucement la porte et vit la jeune mère. Elle était au milieu du lit, un grand lit de cuivre. Un peu rouge, les cheveux défaits, les yeux clos, elle ouvrit les paupières en l'entendant appro